



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

EDF et GDF

Question écrite n° 44647

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre délégué à l'industrie de lui fournir des indications sur les révocations de fonctionnaires à EDF-GDF. Il souhaite savoir, pour les années 2002 et 2003, le nombre de fonctionnaires qui ont été licenciés ou révoqués pour faute grave et pour insuffisance professionnelle, en distinguant les fonctionnaires stagiaires et les fonctionnaires titulaires. Il souhaite également savoir quel pourcentage représentent ces départs par rapport à l'ensemble des agents d'EDF-GDF.

Texte de la réponse

Les agents d'Electricité de France et de Gaz de France sont des agents de droit privé soumis à un statut réglementaire en vertu de la loi du 8 avril 1946. Ce statut qui a été approuvé par décret prévoit la possibilité de mise à la retraite d'office, sanction qui équivaut à un licenciement. Pour 2002 et 2003, le nombre de ces révocations ou licenciements s'établit comme suit : Pour EDF 2002 2003 Révocations 1 1 Licenciements 18 18 Mises à la retraite d'office 10 19 Total 29 38 Pour GDF 2002 2003 Révocations 0 0 Licenciements 2 6 Mises à la retraite d'office 1 5 Total 3 11 Ce nombre de licenciements représente un très faible pourcentage par rapport à l'ensemble des agents d'EDF puisque l'effectif global d'EDF est de 112 728 en 2002 et de 110 089 en 2003 ou de GDF dont l'effectif global est de 24 912 en 2002 et de 24 333 en 2003.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44647

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 juillet 2004, page 5644

Réponse publiée le : 26 octobre 2004, page 8420